

M. ROONEY: Puis-je poser ici une question? Qui sera le gérant de cette compagnie, monsieur le ministre?

L'hon. M. CHEVRIER: Le président sera le gérant général, et il y aura en outre un vice-président. Aucun de ces fonctionnaires n'a encore été choisi, évidemment.

M. W. E. Connelly, surintendant de la radio au ministère des Transports, est appelé.

Le TÉMOIN: Monsieur le président, messieurs, les renseignements que j'ai préparés sont maintenant entre vos mains. Cet exposé renferme les données que nous estimons utiles à l'intelligence du sujet qui est actuellement à l'étude. J'ai compulsé bien des dossiers, dans lesquels nous consignons tous les faits et chiffres imaginables; nous avons l'impression de vous fournir là une vue de la situation telle qu'elle est. Nous sommes parfaitement disposés à vous donner les autres éclaircissements que vous jugerez nécessaires. Et maintenant, monsieur le président, le premier point que je traite dans mon exposé est le suivant:

RENSEIGNEMENTS SUR LE BILL INSTITUANT LA SOCIÉTÉ
CANADIENNE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS TRANSMARINES

I. *Les Câbles*

Jusqu'aux progrès réalisés peu à peu en matière de communications radiophoniques sur une longue distance au cours du premier quart du XX^e siècle, les diverses parties du Commonwealth britannique étaient reliées entre elles par des câbles télégraphiques sous-marins exploités en partie par le ministère des Postes du Royaume-Uni, en partie par les compagnies privées, et en partie par le *Pacific Cable Board*, organisme soumis à la régie conjointe des gouvernement du Royaume-Uni, du Canada, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande.

II. *Expansion des communications radiophoniques sur une longue distance*

1. Avec les progrès de la radiodiffusion, les compagnies de câbles exploitées entre les divers pays du Commonwealth se trouvèrent dans l'impossibilité de continuer leurs affaires, à cause de la concurrence illimitée qu'elles avaient à affronter de la part des "Services d'ondes dirigées", entreprise sous la régie du ministère des Postes du Royaume-Uni et de compagnies privées disséminées dans les autres pays du Commonwealth. Au Canada, le service d'ondes dirigées relève de la *Canadian Marconi Company*. Pour étudier la situation, un congrès appelé *Imperial Cable and Wireless Conference* eut lieu à Londres en 1928.

2. A la suite de ce congrès, les titres de certaines compagnies de câbles et de radiodiffusion furent fusionnés sous le vocable d'une seule *Imperial and International Communications Limited (I. & I.C.)*, compagnie ayant un capital de 30 millions de livres sterling. (En 1935, le nom fut changé en celui de *Cable and Wireless Limited*.)

3. En même temps, pour sauvegarder les intérêts des divers gouvernements, un *Commonwealth Communications Advisory Committee (C.C.A.C.)*, composé de représentants de tous les Dominions et colonies, fut créé et muni de certains pouvoirs de régie sur le programme d'activité, les cadres et tarifs, et le reste. Ce comité devint le moyen officiel de communication entre les gouvernements et la compagnie. En 1944, le titre fut changé en celui de "*Commonwealth Communications Council*", et, cinq ans plus tard, en celui de "*Commonwealth Telecommunications Board*".